



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6054^e séance

Vendredi 19 décembre 2008, à 10 h 30

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Jurica | (Croatie) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M. Kumalo |
| | Belgique | M. Grauls |
| | Burkina Faso | M. Koudougou |
| | Chine | M. Zhou Zhe |
| | Costa Rica | M. Urbina |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} DiCarlo |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Ripert |
| | Indonésie | M. Natalegawa |
| | Italie | M. Mantovani |
| | Jamahiriya arabe libyenne | M. Ettalhi |
| | Panama | M. Arias |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | M. Quarrey |
| | Viet Nam | M. Bui The Giang |

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/781)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-66226 (F)

0866226

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/781)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mohamad (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Le Roy à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Malcorra à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le

Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), publié sous la cote S/2008/781.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et de M^{me} Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions. Je donne maintenant la parole à M. Le Roy.

M. Le Roy : Le rapport du Secrétaire général (S/2008/781), dont le Conseil est saisi, vise à rendre compte de la situation au Darfour au cours des 60 derniers jours. Je limiterai donc ma présentation aux développements affectant les situations sécuritaire et humanitaire au Darfour, l'état des opérations de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et l'avancement du processus politique. La Secrétaire générale adjointe, M^{me} Malcorra, soulignera les points essentiels relatifs au déploiement de la MINUAD et à certains des défis majeurs auxquels nous continuons d'être confrontés dans ce domaine.

Cela fait près d'un an qu'a eu lieu le transfert d'autorité entre la Mission de l'Union africaine au Soudan et la MINUAD. Cet anniversaire nous donne l'occasion de réfléchir aux efforts qui ont été faits jusqu'à présent pour résoudre le conflit au Darfour.

Les quelques progrès accomplis dans différents domaines au cours de l'année passée sont néanmoins trop lents pour apporter des améliorations réelles aux citoyens du Darfour et trop insuffisants pour résoudre la crise au Darfour. Alors que le conflit entre dans sa sixième année, plus de 2,5 millions de personnes continuent à vivre dans des camps de déplacés, dépendant totalement de l'assistance humanitaire. La situation ne s'est pas améliorée ; près de 100 000 personnes supplémentaires ont grossi les rangs des déplacés au cours des six derniers mois.

Comme le Secrétaire général adjoint John Holmes l'a récemment dit aux membres du Conseil de sécurité, la communauté humanitaire continue de faire face aux difficultés sécuritaires et d'accès humanitaire, tout en espérant que la situation s'améliorera au cours de la prochaine année. Il est extrêmement préoccupant qu'année après année, la situation sécuritaire demeure

instable et imprévisible. Les deux derniers mois n'ont pas échappé à la règle. Les attaques contre la MINUAD et les travailleurs humanitaires, les violences intertribales et les affrontements entre le Gouvernement et les mouvements armés se sont même intensifiés.

Au cours de sa première année d'opération, la MINUAD a perdu 21 membres de son personnel. Encore très récemment, le 29 octobre, un soldat de la MINUAD a été tué et un autre blessé dans l'attaque du point d'eau qu'ils gardaient à proximité du camp de Kassab, au Darfour-Nord. Le 9 novembre, un autre soldat de la MINUAD a été blessé au cours de l'embuscade contre un convoi de la MINUAD sur la route d'Al-Jeneina.

Les combats interethniques, au cours de l'année qui s'achève, ont aussi causé de nombreux décès. Au cours du seul mois d'octobre, sept affrontements tribaux armés ont été rapportés, causant la mort d'au moins 41 hommes et de plusieurs enfants, et un plus grand nombre de blessés encore. Plusieurs femmes ont été violées pendant les affrontements. De nombreuses parcelles de terre ont été brûlées et le bétail volé. Rien que la semaine dernière, 75 personnes ont péri à la suite de combats interethniques au Darfour-Sud, y compris des membres de la police soudanaise qui tentaient d'intervenir.

En dépit de la déclaration unilatérale de cessez-le-feu du Gouvernement soudanais du 12 novembre, les bombardements aériens et les affrontements armés entre le Gouvernement et les mouvements rebelles se sont poursuivis. Notamment, entre le 12 et le 25 novembre, la MINUAD a reçu des informations, non confirmées, relatant des incidents militaires significatifs dans plusieurs localités au Darfour. Cinq de ces incidents mettraient en cause des bombardements aériens.

La MINUAD a déployé des patrouilles pour vérifier ces comptes rendus. Au Darfour-Sud, elle a pu mettre en évidence des traces visibles de bombardements aériens, notamment quatre cratères creusés par des bombes ainsi que des munitions non explosées près d'Abou Dangal, au Darfour-Sud. Une autre patrouille de vérification déployée par la MINUAD près d'Abou Shouk, au Darfour-Nord, a été arrêtée à deux reprises à des points de contrôle gouvernementaux et n'a pas donc pas été en mesure d'accéder jusqu'au site. Le 13 décembre, une patrouille de la MINUAD a finalement pu atteindre la zone

concernée et a répertorié six cratères dus au bombardement aérien du village de Kurbia, à 90 kilomètres au nord-ouest de Koutoum.

Le Gouvernement soudanais a justifié les bombardements sur Abou Shouk par le besoin de nettoyer la route des bandits afin de laisser circuler sans danger les convois des Forces armées soudanaises. Néanmoins, l'ONU a fait valoir au Gouvernement que le prétexte de ces bombardements aériens ne pouvait aucunement être accepté et que le Gouvernement devait honorer son propre engagement de cessation des hostilités.

Les violences entre les parties ne se sont pas limitées aux bombardements aériens. Les mouvements rebelles ont également leur part de responsabilité. En novembre, les autorités gouvernementales ont été la cible de groupes armés. Le même mois, des combats entre les forces gouvernementales et la faction d'Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan se sont également déroulés pendant plusieurs jours près de Koutoum, au Darfour-Nord.

(l'orateur poursuit en anglais)

Malgré la poursuite des violences et l'environnement complexe dans lequel elle opère, la MINUAD s'est efforcée de remplir son mandat à mesure qu'elle continue de se déployer. Au cours de l'année passée, la fréquence des patrouilles de l'Opération a énormément augmenté, afin de faciliter l'accès humanitaire et d'assurer la protection des convois, mais aussi en tant que mesure de la confiance et pour enquêter sur les incidents touchant la sécurité. La présence permanente de la police de la MINUAD dans le camp de Kalma a été appréciée par les résidents du camp et a renforcé les relations entre la MINUAD, la communauté humanitaire et les personnes déplacées. Plusieurs demandes ont été faites à la MINUAD pour qu'elle reproduise cette initiative dans d'autres camps mais à ce jour, les ressources limitées, et notamment le nombre insuffisant d'unités de police constituées, continuent de restreindre les capacités d'intervention de la MINUAD.

Dans le courant de ce mois, la MINUAD a joué un rôle central dans la prévention d'une crise majeure à la suite de heurts entre des nomades et des personnes déplacées dans le camp de Hassa Hissa, dans le Darfour-Ouest, près de la localité de Zalingei. La MINUAD est intervenue, avec les responsables du camp et les cheikhs locaux, pour stabiliser la situation. Elle a ensuite déployé des troupes dans la zone pour

prévenir une éventuelle escalade, et, en coordination avec l'agent de liaison du Gouvernement, des forces gouvernementales ont été déployées pour rétablir l'ordre dans le camp. Les forces de la MINUAD – la police et la composante civile – ont travaillé en collaboration avec la population et les pouvoirs locaux pour négocier un règlement et trouver une issue rapide au conflit.

Ce travail utile pourra être nettement renforcé à mesure que l'Opération verra augmenter ses effectifs et ses capacités. Nous aurons besoin d'une coopération constante du Gouvernement et d'un appui soutenu de la communauté internationale pour atteindre cet objectif. À cet égard, nous continuerons à travailler avec les États Membres pour remédier aux principales défaillances de la composition des forces de l'Opération. Comme les membres du Conseil le savent bien, depuis plus d'un an, nous avons sollicité des contributions concernant une unité de logistique polyvalente, une unité de transport moyen, une unité de transport lourd, une unité de reconnaissance aérienne, des hélicoptères tactiques légers et 18 hélicoptères de manœuvre. Il n'y a pas eu et il n'y a toujours pas de contributions annoncées pour ces ressources. J'invite donc à nouveau les membres du Conseil à demander instamment aux pays fournisseurs de contingents ou de forces de police qui sont en mesure de fournir ces moyens de le faire sans plus tarder.

Déployer l'ensemble des effectifs autorisés de la MINUAD pour qu'elle s'acquitte des tâches qui relèvent de son mandat a été et demeure notre priorité. Notre récente coopération avec le Gouvernement soudanais en vue de faciliter le déploiement de la MINUAD a beaucoup contribué à appuyer nos efforts. Le Secrétaire général adjoint Malcorra fournira des détails supplémentaires sur cette question.

Comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, même lorsqu'elle aura été pleinement déployée et fonctionnera à pleine capacité, la MINUAD ne pourra pas apporter la paix au Darfour par elle-même. Seul un règlement politique entre les parties pourra mettre un terme à ce conflit. Il est donc extrêmement regrettable qu'une autre année se soit écoulée et que les parties poursuivent leurs actions militaires plutôt que de s'investir totalement dans des négociations politiques.

Le Forum du peuple soudanais, instance multipartite lancée en octobre, fait un pas dans la bonne direction. Des progrès ont été faits au niveau

national pour débattre des questions que la population du Darfour a le plus à cœur – désarmement des milices, indemnisations, création d'une région du Darfour, représentation politique et développement socioéconomique. Le Gouvernement soudanais s'est engagé à ce que les recommandations de ce Forum servent de base de discussion pour le dialogue direct avec les mouvements armés et dans le sens d'un règlement politique final. Pour que le Forum du peuple soudanais puisse faire une différence, il est essentiel qu'une action rapide soit entreprise pour mettre en œuvre ses recommandations. Les violations du cessez-le-feu unilatéral décrété unilatéralement par le Président Al-Bashir à la clôture du Forum du peuple soudanais n'ont bien sûr pas permis de promouvoir un climat de confiance entre les parties.

Le Médiateur en chef conjoint, M. Djibrill Bassolé, a travaillé en étroite coopération avec les parties au cours de ces derniers mois et les a appelées à prendre des mesures pour démontrer leur sérieux envers la recherche d'un règlement et pour s'engager dans un dialogue constructif concernant l'avenir du Darfour. Il continue à travailler avec le Gouvernement et les mouvements pour tenter d'adopter un accord-cadre prévoyant la cessation des hostilités et définissant les modalités et programmes des pourparlers.

Avec l'aide du Gouvernement du Qatar et d'autres parties prenantes, des progrès ont été accomplis ce dernier mois avec le début de ces discussions à Doha. De nombreuses questions restent en suspens, et M. Bassolé a tenu des consultations intensives avec les parties en vue de rapprocher leurs positions. Lors de ses contacts avec les mouvements armés, M. Bassolé a demandé instamment aux mouvements armés de décider au plus vite de leur participation et de leur représentation dans de futurs pourparlers de paix. Les rebelles devraient maintenant être appelés à se prononcer rapidement. Ils ont la sérieuse obligation de tout mettre en œuvre pour permettre l'ouverture de pourparlers constructifs.

La demande formulée le 14 juillet par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'un mandat d'arrêt contre le Président Omar Al-Bashir pourrait aussi avoir une incidence sur la paix et la sécurité au Darfour. Jusqu'à présent, nous avons reçu des signaux contradictoires du Gouvernement sur cette question. D'un côté, il y a eu des assurances qu'il n'y aurait aucune conséquence pour la MINUAD et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) si la

CPI accède à la requête du Procureur. Toutefois, certaines déclarations publiques de responsables gouvernementaux ont contredit cette position.

Nos missions de maintien de la paix et notre action humanitaire et de développement au Soudan seront poursuivies et nous continuerons à conduire ces opérations de façon impartiale, en coopérant de bonne foi avec tous les partenaires pour faire avancer l'objectif de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous avons la certitude que le Gouvernement continuera de remplir ses engagements en faveur de la paix au Darfour et de coopérer avec les efforts de l'ONU en ce sens.

Dans l'intervalle, les priorités sont claires de notre point de vue : la violence doit cesser, les parties doivent s'engager au dialogue et les efforts de médiation de l'ONU-Union africaine doivent recevoir tout l'appui requis. Sur le plan du maintien de la paix, nous devons redoubler d'efforts avec les pays fournissant des contingents pour accélérer le déploiement. En outre, nous devons tirer le meilleur parti des unités de la MINUAD qui sont déjà déployées dans le domaine de la protection des civils et pour faciliter l'assistance humanitaire.

En même temps, faire de réels progrès relève fondamentalement de la responsabilité des parties. Ce sont les mouvements armés rebelles et le Gouvernement soudanais qui doivent cesser les hostilités et accepter de dialoguer sous les auspices du Médiateur en chef conjoint Bassolé. C'est le Gouvernement qui doit prendre des mesures concrètes démontrant qu'il prend au sérieux les conclusions du Forum du peuple soudanais et le cessez-le-feu associé. Il est en outre essentiel pour la stabilité régionale et une paix durable au Darfour que les Gouvernements tchadien et soudanais appliquent l'Accord de Dakar.

Il y a un an, mon prédécesseur a prévenu que plus longtemps cette question resterait sans solution, plus grand serait le risque de voir la MINUAD échouer dans la mise en œuvre du mandat qui lui a été confié par le Conseil. J'ai l'espoir que dans un an, je pourrai paraître dans cette salle avec de meilleures nouvelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Susana Malcorra.

M^{me} Malcorra (*parle en anglais*) : Je me félicite d'être ici aujourd'hui pour présenter au Conseil un aperçu détaillé de nos efforts pour travailler avec les pays fournisseurs de contingents et de forces de police

et avec le Gouvernement soudanais en vue d'accélérer le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le rapport dont le Conseil est saisi (S/2008/781) brosse un tableau complet de l'avancement de nos efforts de déploiement, des difficultés que nous avons pu résoudre depuis mon dernier exposé devant le Conseil et des obstacles que nous devons surmonter pour atteindre pleinement nos objectifs. Étant donné que les membres du Conseil n'ont reçu le rapport qu'hier, je saisisrai cette occasion pour présenter un résumé des points les plus marquants et des derniers faits nouveaux survenus depuis la finalisation du rapport.

Comme l'indique le rapport, j'ai le plaisir d'informer les membres du Conseil qu'à un peu moins de deux semaines de l'échéance, nous progressons vers notre objectif qui est de déployer 60 % de l'effectif autorisé du personnel en uniforme de la MINUAD d'ici à la fin de 2008. La réalisation de cet objectif est le résultat de nos efforts pour accélérer l'entrée de matériel au Darfour, renforcer les capacités de génie et améliorer la coopération avec le Gouvernement soudanais. Bien qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif final de déploiement complet de la MINUAD, j'aimerais prendre un moment pour remercier les pays fournisseurs de contingents et de forces de police qui ont travaillé dur avec nous pour atteindre cet objectif initial ambitieux, ainsi que nos collègues de la MINUAD qui s'y sont employés sans relâche.

Comme le détaille le rapport du Secrétaire général, le Département de la sûreté et de la sécurité et la MINUAD ont mis en place des mesures spéciales pour accélérer le rythme auquel le matériel appartenant aux contingents parvient à sa destination finale. L'amélioration de l'état des routes depuis la fin de la saison des pluies, le renforcement des capacités de transport routier, le transport ferroviaire et les capacités supplémentaires de transport aérien ont aidé à résoudre le problème d'accumulation de matériel à El Obeid.

L'Opération travaille également à améliorer ses moyens de génie, notamment par le déploiement accéléré de corps de génie, un partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le recrutement d'entrepreneurs locaux. En conséquence, les travaux entrepris par les unités de génie au camp géant de Nyala devraient être terminés

avant la fin de 2008 et ceux des camps géants d'Al-Facher et d'Al-Geneina avant la fin de janvier 2009.

Cela améliorera grandement la capacité de la MINUAD d'accepter et de loger du personnel. En outre, en dépit de ses ressources limitées, l'Opération a sensiblement augmenté ses réserves de produits de base, dont les rations et l'eau, afin d'être dûment prête à fonctionner dans un environnement de sécurité IV.

Les améliorations apportées à l'acheminement du matériel et aux travaux de génie ont été complétées par un bon niveau de coopération avec le Gouvernement soudanais concernant le déploiement. Je me suis rendue à Khartoum le 16 novembre pour la deuxième réunion de la Commission tripartite, au cours de laquelle des membres du Gouvernement m'ont assuré que tous les efforts seraient faits pour faciliter le déploiement de la MINUAD. Des progrès ont été relevés sur tous les thèmes abordés lors de la première réunion de la Commission tripartite le 7 octobre, et nous sommes convenus que la poursuite de ce type de coopération serait essentielle pour le déploiement de la MINUAD. Nous nous réunirons à nouveau à Addis-Abeba pour continuer dans cette voie.

Nous acheminons le matériel plus rapidement et sommes plus efficaces dans nos préparatifs pour recevoir des effectifs et dans notre coopération avec le Gouvernement sur les questions de déploiement. C'est là une évolution positive de la situation, mais je dois souligner que nous réalisons ces progrès dans des conditions instables de sécurité. Comme je l'ai déjà dit, le Secrétaire général a dû, en raison de l'insécurité constante, désigner le Darfour comme étant dans la phase de sécurité IV. La conséquence pratique de cette désignation est que nous devons nous assurer que notre mission puisse fonctionner même si la situation se détériore et nous devons aussi, bien entendu, prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de notre personnel. Un résultat concret de cette phase IV est que nous sommes contraints de reporter le déploiement d'environ 200 policiers non armés des Nations Unies au Darfour jusqu'à ce que nous soyons certains que les dispositions ont été mises en place pour assurer leur sécurité générale. Dans des circonstances normales, ces policiers pourraient être déployés et ils attendent, dans leurs capitales, de l'être. Mais, compte tenu des conditions de sécurité qui règnent au Darfour aujourd'hui, ils ne pourront pas faire leur travail jusqu'à ce qu'un nombre minimum d'unités de police constituées armées soit en place, étant donné que ces unités fournissent un appui

opérationnel direct à la police des Nations Unies, y compris en assurant la sécurité de leur environnement de travail. C'est là un autre des nombreux défis que nous devons relever, mais j'appelle l'attention du Conseil sur ce point car si nous tombons d'environ 1 % au-dessous de l'objectif des 60 %, ce sera parce que le déploiement de ces policiers des Nations Unies aura été temporairement retardé jusqu'à ce que nous ayons à la fois de meilleures conditions de sécurité et un plus grand nombre d'unités de police constituées sur le terrain.

Les délais de fin d'année étant tout proches, nous déployons déjà de gros efforts pour arriver au meilleur déploiement possible pour le reste de 2009. Comme le Conseil le sait, nous nous sommes donné une échéance pour parvenir à un déploiement à 80 % d'ici la fin du mois de mars et chacun sait les difficultés que nous aurons à atteindre cet objectif. Nous poursuivrons nos efforts de renforcement des mesures concrètes que nous avons mises en place pour déplacer le matériel et mieux préparer les bases d'opérations. Bien entendu, nous informerons le Conseil de nos progrès dans la plus grande transparence. À cet égard, je voudrais dire que la mesure dans laquelle les pays qui fournissent des contingents seront prêts à déployer des effectifs militaires et des unités de police constituées sera un facteur particulièrement important pour nos efforts collectifs visant à amener enfin la MINUAD à son effectif autorisé.

Étant donné que les délais nécessaires pour organiser et mettre en œuvre ces déplacements stratégiques sont assez rigides et irréductibles, il est pour nous d'une importance critique que les pays fournisseurs de contingents militaires et de police procèdent à leurs préparatifs de déploiement le plus rapidement possible. Il y a deux jours, nous nous sommes entretenus avec les représentants des pays fournisseurs de contingents militaires et de police pour insister sur ce point. Ce n'est pas là une mince tâche et nous imposons un fardeau considérable aux pays fournisseurs de contingents. Le matériel et les capacités nécessaires pour travailler au Darfour sont considérables et l'environnement est extrêmement exigeant. Ces pays doivent donc être méticuleux dans leurs préparations afin de s'assurer que les unités qu'ils déploient soient prêtes à relever les défis immenses qui accompagnent un déploiement au Darfour.

Notre priorité absolue reste le déploiement complet de la MINUAD et la recherche de la paix au Darfour. À cet égard, nous espérons que la coopération

du Gouvernement se poursuivra, et j'aurai besoin de l'appui continu du Conseil de sécurité et de la collaboration constante des pays fournisseurs de contingents et des pays partenaires pour que nous puissions atteindre ensemble cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, ce qui doit être une source de fierté pour votre pays ami. Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M^{me} Malcorra, pour les exposés qu'ils ont faits au Conseil sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Ces délibérations du Conseil se tiennent à la fin de 2008, alors que nous nous préparons à accueillir une nouvelle année et que le Soudan attend avec détermination de mettre fin au conflit au Darfour aussi tôt que possible, d'autant que nous avons un plan national global et intégré fondé sur les décisions et les recommandations du Forum du peuple soudanais. Comme je l'ai déjà dit au Conseil, il ne s'agit là ni d'un effort isolé ni d'un effort mené parallèlement aux efforts régionaux et internationaux. C'est en effet l'illustration d'une position nationale soudanaise commune que partagent tous les partis politiques d'opposition et le Gouvernement soudanais. Cet effort sert également de base aux efforts régionaux prometteurs présentés lors de l'initiative arabo-africaine dirigée par l'État frère du Qatar, ainsi qu'au mandat du Médiateur en chef conjoint, Djibril Bassolé, qui consiste à rétablir la paix au début de l'année prochaine, si les groupes armés qui rejettent la paix acceptent ces initiatives.

J'informe le Conseil que la normalisation des relations avec l'État voisin du Tchad avance sans heurt et qu'elle aura des effets positifs sur une paix et une stabilité durables au Darfour. Il va sans dire qu'on attend du Conseil de sécurité qu'il appuie ces efforts et prenne des mesures rapides et décisives concernant les chefs des groupes armés. Nous espérons que le Conseil invitera M. Bassolé à New York dans un avenir proche pour examiner ce qu'il a fait au cours du mois écoulé et ce qu'il compte faire à l'avenir. Nous espérons que M. Bassolé viendra présenter au Conseil un exposé sur

les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique de la crise au Darfour.

La troisième partie du rapport dont nous sommes saisis, qui traite du déploiement de la MINUAD au Darfour, indique très clairement que le Gouvernement soudanais a rempli toutes ses obligations concernant la coopération avec la MINUAD et la facilitation de son déploiement au Darfour. Au cours de ses débats précédents sur la question et au cours de la présente séance, le Conseil a entendu des exposés sur les efforts importants qui sont faits pour faciliter le déploiement de cette opération, par laquelle nous avons convenu d'ouvrir un bureau de liaison de la MINUAD à Al-Fashir, sous la direction d'un responsable de haut niveau et incluant toutes les institutions et tous les organismes du Gouvernement afin de veiller au bon déroulement, sans retard, des procédures et à la mise en œuvre de ce qui a été convenu. Cela a été décidé par le mécanisme tripartite dont M^{me} Malcorra a parlé et lorsque nous sommes convenus de tous les arrangements nécessaires pour assurer le suivi et l'application des décisions de la séance précédente, y compris les préparatifs pour le déploiement d'hélicoptères tactiques légers. Personne ne peut donc plus accuser le Gouvernement soudanais de compliquer le déploiement de l'opération. Je tiens à assurer le Conseil que mon gouvernement est attaché sans réserve à une coopération continue avec l'ONU afin de réaliser 60 % du déploiement d'ici la fin de l'année et 80 % d'ici mars 2009.

Nous souhaitons assurer le Conseil que notre pays est pleinement attaché au cessez-le-feu déclaré par le Président de la République et décidé à le faire avancer; nous réitérons ici aujourd'hui l'attachement de notre pays à cette déclaration de cessez-le-feu. Certains mouvements, gangs et voleurs ont commis des actes de banditisme contre les unités de police depuis l'annonce du cessez-le-feu. Ils tentaient ainsi de provoquer le Gouvernement.

Nous espérons que le Conseil de sécurité jouera son rôle en exerçant des pressions sur les groupes armés afin qu'ils acceptent le cessez-le-feu et qu'ils respecteront alors les déclarations et résolutions du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne l'aspect humanitaire, nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, John Holmes, pour l'exposé clair et direct qu'il a fait au Conseil le 3 décembre. Il a dit que les groupes armés au Darfour avaient commencé à

prendre pour cible les convois humanitaires et qu'ils s'emparaient régulièrement de voitures et volaient d'autres articles qu'ils faisaient passer de l'autre côté de la frontière pour les vendre. Tout pour parler portant sur les entraves aux activités humanitaires doit donc prendre en compte ces pratiques, qui sont devenues pour les groupes armés des opérations commerciales lucratives.

Nous nous réjouissons que le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi se félicite au paragraphe 42 de l'annonce par le Gouvernement soudanais, le 18 novembre, de la prorogation jusqu'au 31 janvier 2010 du moratoire visant à faciliter les opérations humanitaires.

Je me réfère au rapport intérimaire présenté en novembre dernier par le Gouvernement soudanais consacré à l'atelier, qui a regroupé l'ONU et la communauté des donateurs, rapport que nous avons remis au Conseil et qui témoigne des efforts déployés par le Soudan dans le domaine humanitaire.

Les nombreux faits nouveaux encourageants survenus dans tous les volets et la pleine coopération du Gouvernement soudanais ces derniers mois doivent

être reconnus et appuyés par ce Conseil. Ce Conseil doit protéger le processus de paix contre toute menace ou toute aventure irresponsable comme celles du Procureur de la Cour pénale internationale. Ce Conseil doit reconnaître que ce point a également été soulevé par l'Union africaine, partenaire principal de l'ONU au Darfour. D'autres organisations régionales et internationales ont également dit que le processus de paix devait être protégé de telles décisions hasardeuses.

Tout en appelant une fois encore l'attention sur notre coopération avec le Conseil de sécurité, nous espérons que le Conseil inscrira dans les annales l'histoire qu'il est du côté de la paix et de la stabilité au Soudan et qu'il est possible de faire de 2009 une année de paix et de stabilité au Soudan et dans toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.